

COMPTES ANNUELS DE LA SECTION GENERALE AU 31/12/2016

examinés et arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts en date
du 15/03/2017

Bilan

Hors-bilan

Compte de résultat

Notes annexes aux états financiers

SOMMAIRE

DETAILLE

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan Section générale	4
Hors-bilan Section générale	5
Résultat Section générale.....	6

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS..... 7

1. Environnement économique, évènements marquants de la période et postérieurs à la clôture	7
2. Principes comptables et méthodes d'évaluation	12
3. Notes relatives au bilan	21
3.1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit.....	21
3.2 - Opérations avec la clientèle	22
3.3 - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille	23
3.3.1 - Analyse par nature et type de portefeuille.....	23
3.3.2 - Éléments complémentaires	24
3.4 - Participations	25
3.4.1 - Principales participations.....	25
3.4.2 - Mouvements	25
3.5 - Immobilisations corporelles et incorporelles	26
3.6 - Comptes de régularisation et actifs divers	26
3.7 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit.....	27
3.8 - Opérations avec la clientèle	27
3.9 - Dettes représentées par un titre.....	28
3.10 - Comptes de régularisation et passifs divers	29
3.11 - Provisions	29
3.12 - Variation des capitaux propres.....	30
3.13 - Risques de crédit.....	31
3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit	31
3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle	31
3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés).....	32
3.13.4 - Ventilation par durée restant à courir	32
3.14 - Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation	33
4. Notes relatives au hors-bilan	34

4.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises	34
4.2 - Instruments financiers à terme	35
4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme	35
4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle	36
4.2.3 - Ventilation par devise	37
4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux.....	37
4.3 - Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés.....	37
5. Notes relatives au résultat	38
5.1 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires.....	38
5.2 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	38
5.3 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	39
5.4 - Autres intérêts et assimilés	39
5.5 - Revenus des titres à revenu variable	40
5.6 - Produits et charges de commissions.....	40
5.7 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	40
5.8 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	41
5.9 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets.....	41
5.10 - Produits et charges générales d'exploitation.....	42
5.10.1 - Produits et charges générales d'exploitation.....	42
5.10.2 - Effectifs rémunérés	42
5.11 - Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	43
5.12 - Coût du risque	43
5.13 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	43
5.14 - Charge d'impôt	43
6. Notes spécifiques	44
6.1 - Programme d'Investissement d'Avenir	44
6.2 - Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur.....	45

Bilan Section générale

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		48 953	36 952
Caisse, banques centrales		7 647	33
Effets publics et valeurs assimilées	3.3	28 774	26 309
Créances sur les établissements de crédit	3.1	12 532	10 610
Opérations avec la clientèle	3.2	3 287	8 289
Comptes ordinaires débiteurs		348	422
Autres concours à la clientèle à terme		2 939	7 867
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3.3	50 355	52 153
Obligations et autres titres à revenu fixe		36 804	39 028
Actions et autres titres à revenu variable		13 551	13 125
Participations	3.4	22 124	21 438
Immobilisations corporelles et incorporelles	3.5	3 579	3 488
Comptes de régularisation et actifs divers	3.6	10 071	11 012
Total Actif		138 369	133 332
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	3.7	5 296	4 795
Banques centrales		2	
Dettes envers les établissements de crédit à vue		2 320	3 463
Dettes envers les établissements de crédit à terme		2 974	1 332
Opérations avec la clientèle	3.8	58 743	55 130
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		46 856	47 047
Autres dettes envers la clientèle		11 887	8 083
Dettes représentées par un titre	3.9	39 070	40 101
Comptes de régularisation et passifs divers	3.10	13 013	12 050
Provisions	3.11	734	503
Dépôts de garantie		1	1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.12	556	556
Capitaux propres - hors FRBG	3.12	20 956	20 196
Réserves et autres		19 733	19 056
Résultat de l'exercice		1 223	1 140
Total Passif		138 369	133 332

Hors-bilan Section générale

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	12 481	11 708
En faveur d'établissements de crédit	8 345	7 159
En faveur de la clientèle	4 066	4 492
Engagements de financement douteux	70	57
Engagements de garantie	4 053	5 306
D'ordre d'établissements de crédit	2 091	3 455
D'ordre de la clientèle	1 962	1 851
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	24 227	22 906
Reçus d'établissements de crédit	24 227	22 906
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	11 849	11 867
Reçus d'établissements de crédit	8 993	9 433
Reçus de la clientèle	2 034	1 614
Reçus de l'État et assimilés	822	820
Engagements sur titres		
Titres à recevoir (1)	3 197	1 068
Titres à livrer		9
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	21 218	20 616
Autres engagements reçus	53	50

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises sont décrits dans la note 4.1 et les instruments financiers à terme sont décrits dans la note 4.2.

(1) Dont au 31 décembre 2016, 1 615 M€ de titres à recevoir dans le cadre de l'accord engageant pour un partenariat de long terme avec RTE (cf. faits marquants).

Résultat Section générale

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés		1 789	1 858
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	205	181
Opérations avec la clientèle	5.2	139	166
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	909	1 021
Autres intérêts et produits assimilés	5.4	536	490
Intérêts et charges assimilés		(1 101)	(1 166)
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	9	(4)
Opérations avec la clientèle	5.2	(319)	(378)
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	(523)	(500)
Autres intérêts et charges assimilés	5.4	(268)	(284)
Revenus des titres à revenu variable	5.5	1 229	1 300
Commissions (produits)	5.6	10	16
Commissions (charges)	5.6	(34)	(32)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.7	(16)	29
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.8	466	157
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	5.9	(249)	(78)
Produit net bancaire		2 094	2 084
Charges générales d'exploitation	5.10	(434)	(415)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	5.11	(112)	(107)
Résultat brut d'exploitation		1 548	1 562
Coût du risque	5.12	1	(2)
Résultat d'exploitation		1 549	1 560
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.13	57	(66)
Résultat courant avant impôt		1 606	1 494
Charge d'impôt	5.14	(383)	(354)
Résultat net		1 223	1 140

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Environnement économique, événements marquants de la période et postérieurs à la clôture

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE 2016

I - Contexte macroéconomique

La croissance mondiale est peu dynamique. La situation des économies émergentes semble moins préoccupante, à la faveur de la stabilisation du marché des matières premières et, jusqu'à présent, de la maîtrise des risques qui pèsent sur l'économie chinoise.

Deux chocs de 2016 vont avoir des implications pour les prochaines années : le « Brexit » s'il se concrétise comme prévu par l'activation de l'article 50, pourrait sensiblement perturber la croissance britannique à moyen terme. Aux États-Unis, le résultat de l'élection présidentielle constitue une nouvelle donne avec des mesures économiques qui, dès 2017, pourraient modifier les anticipations de croissance et surtout d'inflation.

En France, le scénario de poursuite de reprise sans accélération notoire s'est confirmé. La croissance est de 1,1 % sur 2016 contre 1,3 % en 2015. La reprise change petit à petit de nature : tirée dans un premier temps par les facteurs exogènes (dépréciation de l'euro, baisse des taux d'intérêt, allègement de la facture énergétique), elle devient de plus en plus autonome, comme en témoignent la reprise de l'investissement et les créations d'emploi. L'inflation, négative dans le courant du 1er semestre du fait de la baisse des prix énergétiques, s'est redressée pour atteindre 0,6 % en 2016.

II - Marchés financiers

Sur les marchés financiers, le 1er semestre 2016 a été marqué par deux phases de volatilité :

1. en début d'année, les doutes sur la croissance chinoise, le manque de maîtrise du dégonflement de la bulle actions locale et le manque de visibilité sur l'orientation du yuan ont inquiété les investisseurs ;
2. en juin, des tensions des conditions monétaires et financières sont apparues en amont du référendum sur le « Brexit ».

Le 2nd semestre 2016 aura été atypique au regard de la hausse de l'incertitude qui s'est fait jour : i) les conséquences du référendum sur le « Brexit », cet été, ont au final été limitées et circonscrites au marché britannique, ii) la surprise du résultat de l'élection présidentielle en novembre, qui rompt avec la continuité donc accroît l'incertitude, a été accueillie, malgré tout par une hausse de l'appétit des investisseurs pour le risque et iii) l'issue du référendum italien, entraînant la démission du président du Conseil, a eu des conséquences négatives limitées aux actifs italiens (secteur bancaire, prime souveraine italienne).

2.1 Marché monétaire : des taux plus bas

Constatant que l'inflation à moyen terme serait éloignée de sa cible, la BCE a pris une série de mesures début mars 2016 : les taux directeurs ont été abaissés afin de réduire le coût d'accès à la liquidité des banques. Le taux de la facilité de dépôt, déjà en territoire négatif, a été porté à -0,4 % et le taux de refinancement à 0,0 %. En complément, seront menées quatre opérations de refinancement à long terme (4 ans) pour les banques (TLTRO II) à des taux bas. Ce contexte de liquidités abondantes explique que les taux monétaires sont restés négatifs en 2016. Le taux Euribor 3 mois s'est détendu de 19 points de base (pb) en 2016, finissant l'année à -0,3 %.

2.2 Marché obligataire souverain : les taux longs ont atteint leur plus bas historique

La BCE a accru, en mars, ses interventions sur le marché obligataire par création monétaire. Le programme d'achat mensuel est passé de 60 à 80 milliards d'euros dès le mois d'avril. Associé à la hausse de la perception du risque (avec « Brexit »), cela explique le reflux du taux OAT 10 ans de 0,99 % fin 2015 à 0,09 % début juillet 2016. Le taux OAT 10 ans a augmenté dans la deuxième partie de l'année tout d'abord sous les effets de l'absence de conséquence massive du « Brexit » sur les marchés financiers. Ensuite, à la rentrée, la hausse s'est poursuivie en raison :

- de facteurs européens pour moitié (hausse des primes d'inflation, logique vu les niveaux initialement trop bas, et anticipations de moindre accommodation à venir de la BCE),
- pour moitié de facteurs américains haussiers avec les risques inflationnistes (corrélation des taux longs européens aux taux longs américains).

Au total, le taux OAT 10 ans finit l'année à 0,7%, recul de 30 pb sur l'année 2016.

2.3 Marché actions : résilience face à l'incertitude

Le marché actions a été marqué par beaucoup de volatilité dans la première partie de l'année : les doutes sur la croissance chinoise, qui ont inquiété les investisseurs, puis en juin, le « Brexit », ont engendré des corrections temporaires du marché. Par la suite, le CAC 40 a été influencé positivement par l'élection américaine. La réaction du marché actions à la hausse de l'incertitude que représente cette élection a surpris tous les observateurs. Habituellement, face à un choc d'incertitude, les investisseurs réallouent, en effet, défensivement leur portefeuille au détriment des actifs risqués (baisse des actions) et les primes de risque augmentent. Le marché a cette fois « acheté » les bonnes nouvelles pro-croissance, en ignorant les mesures qui potentiellement freineraient l'activité et en reléguant au second plan la hausse des taux sans risque et l'appréciation du dollar. Les investisseurs tablent également sur le rapatriement d'une partie des 2400 Md\$ de profits des entreprises américaines à la faveur d'un taux fiscal préférentiel. Une partie de ces capitaux seront consacrés aux dividendes et aux rachats d'actions : les investisseurs se positionnent donc pour en profiter. L'indice CAC 40 s'est apprécié dans le sillage de la bourse américaine. Au total, le CAC 40 a progressé de 4,9% sur l'année 2016.

Variation des indices actions

	2013	2014	2015	2016T1	2016T2	2016T3	2016T4
France	18.0%	-0.5%	8.5%	-5.4%	-3.4%	5.0%	9.3%
Allemagne	25.5%	2.7%	9.6%	-7.2%	-2.9%	8.6%	9.2%
Espagne	21.4%	3.7%	-7.2%	-8.6%	-6.4%	7.5%	6.5%
Italie	16.6%	0.2%	12.7%	-15.4%	-10.6%	1.3%	17.3%
Portugal	16.0%	-26.8%	10.7%	-5.5%	-11.3%	3.2%	1.8%
Royaume-Uni	14.4%	-2.7%	-4.9%	-1.1%	5.3%	6.1%	3.5%
Etats-Unis	29.6%	11.4%	-0.7%	0.8%	1.9%	3.3%	3.3%
Japon	56.7%	7.1%	9.1%	-12.0%	-7.1%	5.6%	16.2%
Hong Kong	2.9%	1.3%	-7.2%	-5.2%	0.1%	12.0%	-5.6%
Brésil	-15.5%	-2.9%	-13.3%	15.5%	2.9%	13.3%	3.2%
Mexique	-2.2%	1.0%	-0.4%	6.8%	0.2%	2.8%	-3.4%
Russie	2.0%	-7.1%	26.1%	6.2%	1.1%	4.6%	12.9%

III - Prêts à taux zéro du fonds d'épargne

Suite à l'annonce, lors de la journée du bicentenaire de la Caisse des Dépôts du 12 janvier 2016 par le Président de la République, de la mise en place par le fonds d'épargne de prêts à taux zéro en faveur des organismes de logement social et du secteur public local, deux dispositifs innovants ont été mis en place par la Caisse des Dépôts :

- « Des prêts Haut de Bilan viennent compléter l'action du gouvernement pour sécuriser le financement du logement social. Ils permettront d'accompagner la mutation du parc social, de renforcer le soutien à la rénovation et d'encourager la production d'un habitat durable » ;
- Des « Prêts Croissance verte à taux zéro » en faveur de la réhabilitation des bâtiments publics des collectivités territoriales afin de renforcer la capacité de la Caisse des Dépôts à répondre aux problématiques variées d'aménagement du territoire.

Ces dispositifs sont financés et bonifiés par la Section générale, le coût de cette opération s'élève à 211 millions d'euros en 2016.

IV - Transdev : finalisation de l'accord sur l'actionnariat entre le groupe Caisse des Dépôts et Veolia

La Caisse des Dépôts et Veolia ont finalisé le 21 décembre 2016 l'accord de réorganisation actionnariale et de désengagement de Veolia de la société Transdev Group (Transdev) dont le projet avait été annoncé le 29 juillet 2016.

La première étape de l'accord, au titre de laquelle la Caisse des Dépôts a acquis 20 % du capital de Transdev pour un montant de 220 millions d'euros, a ainsi été mise en œuvre. À l'issue de cette opération, la Caisse des Dépôts détient 70 % du capital de Transdev et en prend le contrôle exclusif, tandis que Veolia conserve, à titre transitoire, 30 % du capital.

L'accord prévoit une seconde étape portant sur la cession de 30 % du capital de Transdev, soit le solde de la participation de Veolia, à un investisseur tiers ou à la Caisse des Dépôts dans l'hypothèse où, en dépit de ses meilleurs efforts, Veolia n'aurait pu céder sa participation résiduelle à un investisseur tiers.

Les comptes de la Section générale enregistrent à ce titre un engagement hors bilan de 330 millions d'euros.

V - Fusion par absorption de Holdco SIIC par Icade

Le 21 décembre 2015, la Caisse des Dépôts et Groupama ont indiqué envisager une simplification de la structure de détention de leur participation dans Icade, qui prendrait la forme d'une fusion-absorption de Holdco SIIC par Icade. Holdco SIIC détenait 51,94 % du capital d'Icade et était elle-même détenue par la Caisse des Dépôts à 75,07 % et Groupama à 24,93 %.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 23 mai 2016 a approuvé le projet de fusion par absorption de Holdco SIIC par Icade.

Holdco SIIC ne détenant aucun autre actif immobilisé que les titres Icade, la fusion a été réalisée sur la base d'une parité d'échange établie par transparence, sans impact sur le pourcentage de détention des autres actionnaires d'Icade.

La fusion est accompagnée de la signature d'un nouveau pacte d'actionnaires entre la Caisse des Dépôts et Groupama, exclusivement consacré à la gouvernance d'Icade et constitutif d'une action de concert.

À l'issue de cette fusion, la Caisse des Dépôts détient 38,99 % du capital d'Icade et Groupama détient 12,95 % du capital d'Icade.

VI - EDF, Caisse des Dépôts et CNP Assurances signent un accord engageant pour un partenariat de long terme avec RTE

EDF d'une part, la Caisse des Dépôts et CNP Assurances, d'autre part, ont conclu, le 14 décembre 2016, un accord engageant fixant les termes et conditions de l'acquisition par la Caisse des Dépôts et CNP Assurances d'une participation indirecte de 49,9 % du capital de RTE, et les modalités d'un partenariat de long terme pour favoriser le développement de RTE. Ce partenariat entre des acteurs publics majeurs du financement des infrastructures en France permettra de conforter RTE dans sa mission de service public.

La valorisation définitive agréée est fixée à 8,2 milliards d'euros pour 100 % des fonds propres de RTE. EDF bénéficiera éventuellement d'un complément de valeur pouvant atteindre 100 millions d'euros. Le schéma retenu prévoit l'entrée de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances comme actionnaires de référence de RTE aux côtés d'EDF, à travers la création d'une coentreprise détenue conjointement par EDF (50,1 %) et la Caisse des Dépôts et CNP Assurances (49,9 %).

Cette opération apportera à RTE une gouvernance nouvelle afin d'accompagner durablement sa stratégie d'investissement pour l'optimisation des infrastructures de transport d'électricité, au service de la transition énergétique. Confortant l'ancrage public et le modèle économique et social à long terme de RTE, elle maintiendra également RTE dans son statut réglementaire actuel de gestionnaire de réseau de transport indépendant en conformité avec la réglementation applicable.

Cet accord s'inscrit dans la demande formulée auprès des présidents de RTE et d'EDF par le Ministre des finances et des comptes publics et le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du numérique dans leur communiqué commun du 22 avril 2016, visant à définir un schéma d'ouverture du capital qui puisse être mis en œuvre avant fin 2016.

Dans un premier temps, EDF a transféré la totalité des titres de RTE à la nouvelle coentreprise, celle-ci finançant en partie l'opération par endettement externe. EDF cèdera ensuite à la Caisse des Dépôts et à CNP Assurances 49,9 % du capital de cette coentreprise. La réalisation de cette seconde étape est prévue pour le premier semestre de l'année 2017 après approbation des autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations.

Le solde de la participation d'EDF dans la coentreprise (50,1 %) restera affecté au portefeuille d'Actifs Dédiés destinés à couvrir les charges futures relatives à l'aval de son cycle nucléaire.

Les comptes de la Section générale enregistrent un engagement hors bilan de 1 615 millions d'euros au 31 décembre 2016.

VII - Entrée en vigueur de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence

Promulguée en juin 2014, la loi sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence visant à accroître la protection des épargnants est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Dans le cadre de cette nouvelle loi, le législateur a confié à la Caisse des Dépôts la mission de centraliser, conserver et restituer les avoirs non réclamés (comptes bancaires, contrats d'assurance-vie et plans épargne salariale) qui lui auront été préalablement transférés par les établissements financiers concernés (banques, organismes d'assurance et d'épargne salariale).

Au 31 décembre 2016, le montant des avoirs transférés à la Caisse des Dépôts s'élève à 3,7 milliards d'euros.

VIII - Cession de la participation au capital de Santoline

Suite à la signature le 18 novembre 2016 par la Caisse des Dépôts et la SAS Caravelle d'un contrat de cession d'actions et à la décision de l'Autorité de la concurrence du 28 novembre 2016 d'autoriser la prise de contrôle exclusif de la société SAS Santoline par la société Caravelle, la SAS Caravelle a acquis 33,87 % du capital et des droits de vote de Santoline qui étaient détenus par la Caisse des Dépôts.

IX - Nouvelle enveloppe de prêts à taux zéro du fonds d'épargne

Le 17 janvier 2017, la Caisse des Dépôts a mis à disposition du fonds d'épargne un prêt de 550 millions d'euros dans le cadre « des prêts Haut de Bilan » et un prêt de 360 millions d'euros dans le cadre « des Prêts Croissance verte ». Ces prêts sont respectivement bonifiés à hauteur de 189 millions d'euros et 47 millions d'euros par la Section générale et viennent en complément des premiers prêts de 450 millions d'euros et 1 100 millions d'euros mis à disposition en 2016.

X - Cession de la participation au capital de SANEF

La Caisse des Dépôts a conclu un accord engageant portant sur l'acquisition par Abertis et d'autres coactionnaires de HIT de la totalité de la participation de la Caisse des Dépôts au capital de HIT, holding de contrôle du Groupe SANEF.

La Caisse des Dépôts procédera ainsi à la cession de la totalité de sa participation au capital de HIT et finalisera cette opération d'ici la fin du premier trimestre 2017.

Cette opération s'inscrit dans la politique de respiration du portefeuille de participations de la Caisse des Dépôts engagée dès 2014.

Au total, plus d'une dizaine d'opérations de cession structurantes ont été signées ou réalisées, pour un montant de 1,35 milliard d'euros.

Ces opérations permettent de consolider les fonds propres de l'établissement public et renforcent la cohérence du périmètre du groupe Caisse des Dépôts.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans les règlements ANC n°2014-03 et n°2015-06 relatifs au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre I - titre 1 - chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2015, l'application du règlement ANC n°2015-06 depuis le 1er janvier 2016 étant sans incidence significative sur les comptes annuels de la Section générale.

I - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

II - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

- Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.
- Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.
- De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchuës du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.
- Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

- Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes provisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.
- Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.
- Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

2.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

III - Titres et opérations sur titres

3.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n°2014-07 (livre II - titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres).

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement / livraison, sauf cas particuliers.

➤ Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

➤ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti", et sont évalués de la façon suivante :

- actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

➤ **Titres d'investissement**

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

➤ **Titres de l'activité de portefeuille (TAP)**

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

➤ **Titres de participation**

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

3.2 - Opérations sur titres

➤ **OAT indexées sur l'inflation**

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

➤ **Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)**

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêt, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêt. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *prorata temporis* en résultat.

IV - Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre II - titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

4.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

➤ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les résultats sur instruments financiers affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis*.

➤ Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

- Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

4.2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

➤ Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

➤ Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

4.3 - Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

➤ **Opérations relevant de la logique de couverture**

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *pro rata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

➤ **Gestion de portefeuille de transaction**

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

4.4 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

V - Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 3 relatif à l'évaluation des actifs à la date d'entrée dans le patrimoine), les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 4 relatif à l'évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée), la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien. Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini:

- gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
 - couverture/façade : 30 ans ;
 - agencements : 10 ans ;
 - installations générales et techniques : 20 ans ;
 - gros entretien : 15 ans.
- La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.
- Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur 3 ans ou sur 7 ans s'agissant des projets informatiques stratégiques.
- À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

VI - Immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets" du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

VII - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

7.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

7.2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

VIII - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

IX - Provisions

Figurent sous cette rubrique :

9.1 - Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le fonds d'épargne.

9.2 - Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent notamment aux indemnités de départ à la retraite et aux différents dispositifs de l'accord-cadre 2015-2017.

9.3 - Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés.

X - Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
 - des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture prévoyance, frais médicaux ;
 - des avantages à long terme : médailles du travail, comptes épargne temps ;
 - des avantages liés à la fin de contrat de travail : régimes de cessation progressive d'activité.
- Certains retraités de l'Établissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans la cadre de l'Épargne prévoyance individuelle.
- Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail, notamment issus de l'Accord-Cadre 2015-2017, peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.
- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
 - Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les conditions d'âge et de départ à la retraite retenues dans les calculs tiennent compte des dispositions de la loi n° 2010-1330 du 09 novembre 2010 portant réforme des retraites, ainsi que de l'article 88-I de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2012 qui accélère le calendrier du relèvement de l'âge d'ouverture des droits à pension et de l'âge d'obtention de la retraite à taux plein.

- Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

La Caisse des Dépôts applique la recommandation de l'ANC n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires depuis le 1er janvier 2013. En application de cette recommandation, la Caisse des Dépôts a choisi de retenir les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par l'Union européenne dans le cadre de son règlement n°475/2012, à l'exception des paragraphes traitant de l'information en annexe et de certaines adaptations énumérées dans la recommandation, principalement l'interdiction de comptabiliser les écarts actuariels en capitaux propres.

En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité au compte de résultat.

La Caisse des Dépôts a également choisi de comptabiliser immédiatement et intégralement en résultat les écarts actuariels.

- Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail et aux comptes épargne temps sont calculés selon la même méthode actuarielle que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

XI - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

XII - Impôts sur les bénéfices

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2016 s'établissent :

- à 34,43 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux de droit commun ;
- à 19,63 %, contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
- à 15,50 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- à 4,13 % pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun (34,43 %).

Par ailleurs, conformément à la note d'information de l'ANC publiée le 28 février 2013, le montant du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en déduction des frais de personnel.

XIII - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêté. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

XIV - Recours à des estimations

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritères tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;

- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- l'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

3. Notes relatives au bilan

3.1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires débiteurs	2 303	1 926
Comptes courants du fonds d'épargne		1
Intérêts courus		
Créances sur les établissements de crédit à vue	2 303	1 927
Crédits de trésorerie	2 309	1 253
Capital et assimilé (1)	2 300	1 251
Créances douteuses	17	17
Dépréciations	(8)	(16)
Intérêts courus		1
Crédits divers	7 920	7 430
Capital et assimilé (2)	7 911	7 417
Intérêts courus	9	13
Créances sur les établissements de crédit à terme	10 229	8 683
Créances sur les établissements de crédit	12 532	10 610

(1) Dont 400 M€ de financement court terme en faveur de la SFIL (1 250 M€ au 31 décembre 2015) ;

(2) Dont 5 455 M€ de financement long terme en faveur de la SFIL (6 866 M€ au 31 décembre 2015).

3.2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires clientèle	338	422
Créances douteuses	9	3
Dépréciations	(2)	(3)
Intérêts courus	3	
Comptes ordinaires débiteurs à vue	348	422
Crédits de trésorerie et créances commerciales	717	5 431
Capital et assimilé (1)	643	5 365
Créances douteuses	183	200
Dépréciations	(168)	(197)
Intérêts courus	59	63
Crédits à l'équipement	874	898
Capital et assimilé	846	873
Créances douteuses	5	3
Dépréciations	(1)	(1)
Intérêts courus	24	23
Crédits au logement	355	414
Capital et assimilé	354	414
Créances douteuses	3	2
Dépréciations	(2)	(2)
Intérêts courus		
Crédits divers	993	1 124
Capital et assimilé	860	1 007
Créances douteuses	216	197
Dépréciations	(85)	(82)
Intérêts courus	2	2
Autres concours à la clientèle à terme	2 939	7 867
Opérations avec la clientèle	3 287	8 289

(1) Dont 4 000 M€ en faveur de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale au 31 décembre 2015.

3.3 - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

3.3.1 - Analyse par nature et type de portefeuille

	31/12/2016					31/12/2015				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
Effets publics et valeurs assimilées	2 264	7 490	19 020		28 774	2 174	5 192	18 943		26 309
Effets publics et valeurs assimilées		7 490	19 020		26 510		5 192	18 943		24 135
Titres prêtés										
Titres empruntés	2 264				2 264	2 174				2 174
Obligations et autres titres à revenu fixe		33 948	2 856		36 804		35 661	3 367		39 028
Obligations		1 984	371		2 355		1 403	335		1 738
Autres titres à revenu fixe		31 964	2 485		34 449		34 258	3 032		37 290
Titres prêtés										
Actions et autres titres à revenu variable		3 357		10 194	13 551		2 982		10 143	13 125
Actions		1 708		8 800	10 508		1 533		8 823	10 356
OPCVM		686		1 336	2 022		562		1 182	1 744
Autres titres à revenu variable		963		58	1 021		887		138	1 025
Titres prêtés										
Total par type de portefeuille	2 264	44 795	21 876	10 194	79 129	2 174	43 835	22 310	10 143	78 462

3.3.2 - Éléments complémentaires

	31/12/2016					31/12/2015				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
Effets publics et valeurs assimilées	2 264	7 490	19 020		28 774	2 174	5 192	18 943		26 309
Valeur brute	2 264	7 355	16 771		26 390	2 174	5 085	16 662		23 921
Primes/Décotes		100	1 962		2 062		88	1 983		2 071
Créances rattachées		40	287		327		37	298		335
Dépréciations		(5)			(5)		(18)			(18)
Valeur de marché	2 264	7 543	22 075		31 882	2 174	5 253	21 544		28 971
Obligations et autres titres à revenu fixe		33 948	2 856		36 804		35 661	3 367		39 028
Valeur brute		33 771	2 788		36 559		35 456	3 292		38 748
Primes/Décotes		77	32		109		94	34		128
Créances rattachées		113	36		149		130	41		171
Dépréciations		(13)			(13)		(19)			(19)
Valeur de marché		34 349	3 274		37 623		36 031	3 800		39 831
Actions et autres titres à revenu variable		3 357		10 194	13 551		2 982		10 143	13 125
Valeur brute		3 561		11 256	14 817		3 264		11 345	14 609
Créances rattachées		2		25	27		2		27	29
Dépréciations		(206)		(1 087)	(1 293)		(284)		(1 229)	(1 513)
Valeur de marché		4 934		15 954	20 888		4 539		15 480	20 079
Total par type de portefeuille	2 264	44 795	21 876	10 194	79 129	2 174	43 835	22 310	10 143	78 462

3.4 - Participations

3.4.1 - Principales participations

(en millions d'euros)	31/12/2016				31/12/2015
	% de détention	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Liste des principaux titres de participation					
BPIFRANCE	50,0	10 491		10 491	10 491
ICADE *	39,0	2 309		2 309	
HOLDCO SIIC					2 328
CNP ASSURANCES *	40,9	1 863		1 863	1 863
LA POSTE	26,3	1 643		1 643	1 654
TRANSDEV GROUP	70,0	1 191	(421)	770	428
SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE	100,0	975		975	975
CDC INFRASTRUCTURE	100,0	793		793	793
CDC INTERNATIONAL CAPITAL	99,9	316	(24)	292	299
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	33,2	235		235	235
COMPAGNIE DES ALPES *	39,6	194		194	183
INFRAMED INFRASTRUCTURE	39,0	119		119	109
EGIS	75,0	119		119	119
Sous-total des principales participations		20 248	(445)	19 803	19 477
Autres titres de participation, avances et créances		2 873	(552)	2 321	1 961
Total des participations, avances et créances		23 121	(997)	22 124	21 438

* Participations cotées.

3.4.2 - Mouvements

(en millions d'euros)	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements (1)	31/12/2016
Titres de participation	20 788	496	63	(7)	21 340
Valeur brute	22 029	903	(451)	(296)	22 185
Participations et autres titres détenus à long terme	1 491	508	(198)	(29)	1 772
Parts dans les entreprises liées	20 538	395	(253)	(267)	20 413
Provisions pour dépréciations	(1 241)	(407)	514	289	(845)
Participations et autres titres détenus à long terme	(321)	(61)	65	10	(307)
Parts dans les entreprises liées	(920)	(346)	449	279	(538)
Avances et créances rattachées	650	195	(60)	(1)	784
Valeur brute	792	225	(80)	(1)	936
Participations et autres titres détenus à long terme	648	140	(43)	(1)	744
Parts dans les entreprises liées	144	85	(37)		192
Provisions pour dépréciations	(142)	(30)	20		(152)
Participations et autres titres détenus à long terme	(122)	(30)	8		(144)
Parts dans les entreprises liées	(20)		12		(8)
Participations	21 438	691	3	(8)	22 124

(1) Les autres mouvements relatifs aux parts dans les entreprises liées concernent principalement la fusion par absorption de Holdco SIIC par Icade.

3.5 - Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2016
Immobilisations corporelles d'exploitation	461	(9)			452
Immobilisations corporelles d'exploitation - montant brut	817	12	(1)		828
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation	(356)	(21)	1		(376)
Immobilisations corporelles de placement	2 755	274	(186)	6	2 849
Immobilisations en cours - montant brut	4	7		(6)	5
Dépréciations des immobilisations en cours				(1)	(1)
Terrains et immeubles - montant brut	345		(57)	6	294
Amortissements et dépréciations des terrains et immeubles	(193)	(8)	29		(172)
Forêts et réserves foncières - montant brut	25				25
Amortissements et dépréciations des forêts et réserves foncières					
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement - montant brut	2 841	324	(250)	8	2 923
Dépréciations des sociétés propriétaires d'immeubles de placement	(267)	(49)	92	(1)	(225)
Immobilisations incorporelles	272	18		(12)	278
Concessions, licences, brevets - montant brut	469		(7)	88	550
Amortissements et dépréciations des concessions, licences, brevets	(298)	(91)	7		(382)
Autres immobilisations incorporelles - montant brut	101	109		(100)	110
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 488	283	(186)	(6)	3 579

3.6 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Charges à répartir sur plusieurs exercices	150	154
Charges constatées d'avance	56	31
Produits à recevoir	239	140
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	1 432	1 342
Autres comptes de régularisation (1)	7 278	7 102
Comptes de régularisation	9 155	8 769
Débiteurs divers	872	2 198
- bonifications à recevoir		
- autres débiteurs divers	872	2 198
Créances douteuses sur opérations diverses	6	8
Stocks et assimilés (Forêts)	44	44
Dépréciations des actifs divers	(6)	(7)
Actifs divers	916	2 243
Comptes de régularisation et actifs divers	10 071	11 012

(1) Dont au 31 décembre 2016, une créance sur l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 5 218 M€ (5 542 M€ au 31 décembre 2015) (cf. note 6.1).

3.7 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires créditeurs	260	179
Comptes courants du fonds d'épargne	2 063	3 284
Intérêts courus	(3)	
Dettes envers les établissements de crédit à vue	2 320	3 463
Comptes et emprunts à terme	601	
Titres donnés en pension livrée	2 376	1 332
Intérêts courus	(3)	
Dettes envers les établissements de crédit à terme	2 974	1 332
Dettes envers les établissements de crédit	5 294	4 795

3.8 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires créditeurs (1)	46 661	46 928
Intérêts courus	195	119
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	46 856	47 047
Consignations (2)	10 100	6 116
Comptes créditeurs à terme	1 126	1 334
Autres sommes dues à la clientèle	42	30
Intérêts courus	619	603
Autres dettes envers la clientèle	11 887	8 083
Opérations avec la clientèle	58 743	55 130

(1) Le solde des comptes ordinaires créditeurs de 46 661 M€ est constitué principalement par les dépôts des notaires pour 30 884 M€ (27 309 M€ au 31 décembre 2015), des mandataires et administrateurs judiciaires pour 6 512 M€ (6 338 M€ au 31 décembre 2015), du FRR pour 1 103 M€ (3 402 M€ au 31 décembre 2015), de Bpifrance Participations pour 1 032 M€ (1 403 M€ au 31 décembre 2015), de l'Acos pour 702 M€ (1 162 M€ au 31 décembre 2015), des autres professions juridiques pour 1 064 M€ (951 M€ au 31 décembre 2015) et des huissiers pour 437 M€ (446 M€ au 31 décembre 2015).

(2) Dont 3,7 Md€ au 31 décembre 2016 liés à l'entrée en vigueur de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence (cf. faits marquants).

3.9 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Euro commercial papers	19 192	19 748
Certificats de dépôts	803	1 582
Émissions à court terme	19 995	21 330
Euro medium term notes	18 507	18 176
Bons à moyen terme négociables	302	305
Émissions à moyen et long terme (1)	18 809	18 481
Dettes rattachées	266	290
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	39 070	40 101
Dettes représentées par un titre	39 070	40 101

(1) Dont au 31 décembre 2016, 8 441 M€ de placement privé sous programme EMTN et 10 368 M€ d'émissions obligataires de référence

Détail des émissions obligataires de référence :

Devise	Échéance	Coupon	ISIN	31/12/2016
EUR	8 mars 2017	2,125%	FR0011215383	500
	9 avril 2018	4,375%	FR0010606848	1 000
	10 décembre 2018	1,125%	FR0011654763	500
	20 février 2019	4,125%	FR0010725549	1 000
USD	13 mars 2017	1,000%	FR0011781756	949
	13 novembre 2017	1,125%	FR0012301356	949
	4 juin 2018	1,250%	FR0012759025	949
	13 novembre 2018	1,500%	FR0013049434	949
	17 mai 2019	1,250%	FR0013171006	949
CHF	7 novembre 2019	1,375%	FR0013216959	949
	13 novembre 2017	3,250%	CH0034493137	232
	16 avril 2018	3,625%	CH0043140794	139
GBP	16 décembre 2020	1,250%	CH0229001000	233
	12 juin 2017	1,500%	FR0011964865	292
JPY	23 décembre 2019	1,500%	FR0012616886	292
	30 juillet 2019	0,293%	JP525023AE76	162
	30 janvier 2020	0,327%	JP525023BE75	40
	23 juillet 2020	0,320%	JP525023AF75	81
	30 juillet 2021	0,454%	JP525023CE74	35
	22 juillet 2022	0,465%	JP525023BF74	81
	30 juillet 2024	0,725%	JP525023DE73	87
Total des émissions obligataires de référence				10 368

3.10 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Produits constatés d'avance	241	206
Charges à payer	78	53
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	168	170
Autres comptes de régularisation (1)	7 314	7 138
Comptes de régularisation	7 801	7 567
Dettes de titres	2 264	2 174
Versements restant à effectuer sur titres	1 584	1 772
- sur titres de participation (2)	1 296	1 550
- sur TAP	288	222
Intérêts courus		
Autres créditeurs divers	1 364	537
Créditeurs divers	5 212	4 483
Comptes de régularisation et passifs divers	13 013	12 050

(1) Dont au 31 décembre 2016 une créance sur l'État au titre du programme d'Investissement d'Avenir pour 5 218 M€ (5 542 M€ au 31 décembre 2015) (cf. note 6.1).

(2) Dont 1 150 M€ de capital non libéré sur Bpifrance (1 150 M€ au 31 décembre 2015)

3.11 - Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2016
Provisions pour engagements sociaux	264	36	(21)	(4)		275
- retraites	112	12	(12)	(3)		109
- médailles du travail	29	4	(1)			32
- autres	123	20	(8)	(1)		134
Provisions pour risques immobiliers	1					1
Provisions pour risques de contrepartie	3					3
- engagement par signature	2					2
- prêts						
- autres	1					1
Provisions pour impôts (1)	160					160
Provisions sur instruments de marché	11	4		(6)		9
Autres provisions pour risques et charges	64	236	(9)	(5)		286
- sur prêts bonifiés (2)	23	211	(7)	(1)		226
- autres	41	25	(2)	(4)		60
Provisions	503	276	(30)	(15)		734

(1) Correspond aux provisions pour impôts sur les opérations d'échange en sursis d'imposition;

(2) Dont 211 M€ de bonifications liées à la mise en place des prêts à taux zéro du fonds d'épargne (cf. faits marquants).

3.12 - Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capitaux propres au 31 décembre 2014	Affectation du résultat 2014	Versement au titre du résultat 2014	Autres variations	Résultat au 31 décembre 2014	Capitaux propres au 31 décembre 2015	Affectation du résultat 2015	Versement au titre du résultat 2015	Autres variations	Résultat au 31 décembre 2015	Capitaux propres au 31 décembre 2016
Réserve générale	19 178					19 178					19 178
Écart de réévaluation	34					34					34
Report à nouveau	(755)	1 235	(637)	1		(156)	1 140	(463)			521
Résultat de l'exercice	1 235	(1 235)			1 140	1 140	(1 140)			1 223	1 223
Capitaux propres - hors FRBG	19 692		(637)	1	1 140	20 196		(463)		1 223	20 956
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556					556					556
Capitaux propres (y compris FRBG)	20 248		(637)	1	1 140	20 752		(463)		1 223	21 512

3.13 - Risques de crédit

3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit

	31/12/2016					Total	31/12/2015 Total
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique							
France	12 523			17	(8)	12 532	10 610
Europe							
Autres							
Total	12 523			17	(8)	12 532	10 610
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	3 406			2	(1)	3 407	3 192
De 3 mois à 1 an	3 092			5	(3)	3 094	2 364
De 1 an à 5 ans	1 668			3	(1)	1 670	2 060
Supérieure à 5 ans	4 357			7	(3)	4 361	2 994
Total	12 523			17	(8)	12 532	10 610

3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle

	31/12/2016					Total	31/12/2015 Total
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique							
France	3 122		34	363	(240)	3 279	8 266
Europe				18	(18)		
Autres	8					8	23
Total	3 130		34	381	(258)	3 287	8 289
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	702		13	43	(31)	727	5 334
De 3 mois à 1 an	220		2	31	(21)	232	410
De 1 an à 5 ans	654		6	91	(61)	690	776
Supérieure à 5 ans	1 554		13	216	(145)	1 638	1 769
Total	3 130		34	381	(258)	3 287	8 289
Répartition par secteur							
HLM	10					10	14
EPIC - SEM	466			3	(2)	467	581
Collectivités locales	10					10	46
Sociétés commerciales	1 268		14	38	(39)	1 281	1 579
Administrations privées	22		9	146	(35)	142	141
Administrations publiques	82					82	4 451
Clients particuliers	1 035		8	18	(20)	1 041	1 191
Professions juridiques	193		3	1	(1)	196	217
Sociétés financières	1			175	(161)	15	7
Autres	43					43	62
Total	3 130		34	381	(258)	3 287	8 289

3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

(en millions d'euros)	31/12/2016				Total	31/12/2015
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
Répartition par zone géographique						
France	36 386			(7)	36 379	40 283
Europe	20 098			(5)	20 093	18 371
Autres	6 848			(6)	6 842	4 509
Total	63 332			(18)	63 314	63 163
Répartition par durée résiduelle						
Inférieure à 3 mois	10 285				10 285	10 041
De 3 mois à 1 an	24 044			(2)	24 042	23 276
De 1 an à 5 ans	9 451			(1)	9 450	10 060
Supérieure à 5 ans	19 552			(15)	19 537	19 786
Total	63 332			(18)	63 314	63 163
Répartition par notation synthétique ⁽¹⁾						
AAA	3 077				3 077	3 680
AA	24 318			(1)	24 317	25 788
A	30 323			(7)	30 316	28 614
BBB	4 336			(8)	4 328	4 001
BB	327				327	261
B						64
CCC						
Non renseigné	951			(2)	949	755
Total	63 332			(18)	63 314	63 163

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch.

3.13.4 - Ventilation par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31/12/2016				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	3 407	3 094	1 670	4 361	12 532
Opérations avec la clientèle	727	232	690	1 638	3 287
Titres à revenu fixe (hors titres empruntés)	10 285	24 042	9 450	19 537	63 314
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	3 225	1 028	585	458	5 296
Opérations avec la clientèle	47 606	853	275	10 009	58 743
Dettes représentées par un titre	18 257	5 001	10 067	5 745	39 070

3.14 - Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation

(en millions d'euros)	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	43 764	571	1	4 617	48 953
Caisse, banques centrales	7 647				7 647
Effets publics et valeurs assimilées	23 629	566		4 579	28 774
Créances sur les établissements de crédit	12 488	5	1	38	12 532
Opérations avec la clientèle	3 283	1		3	3 287
Comptes ordinaires débiteurs	345			3	348
Autres concours à la clientèle à terme	2 938	1			2 939
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	41 500	6 090	962	1 803	50 355
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 385	4 994	90	335	36 804
Actions et autres titres à revenu variable	10 115	1 096	872	1 468	13 551
Participations	22 116			8	22 124
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 579				3 579
Comptes de régularisation et actifs divers	10 017	49	1	4	10 071
Total Actif	124 259	6 711	964	6 435	138 369
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	5 123		8	165	5 296
Banques centrales	2				2
Dettes envers les établissements de crédit à vue	2 147		8	165	2 320
Dettes envers les établissements de crédit à terme	2 974				2 974
Opérations avec la clientèle	57 786	671	20	266	58 743
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	45 907	671	20	258	46 856
Autres dettes envers la clientèle	11 879			8	11 887
Dettes représentées par un titre	9 898	25 585	703	2 884	39 070
Comptes de régularisation et passifs divers	12 943	74	17	(21)	13 013
Provisions	734				734
Dépôts de garantie	1				1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556				556
Capitaux propres - hors FRBG	20 956				20 956
Réserves et autres	19 733				19 733
Résultat de l'exercice	1 223				1 223
Total Passif	107 997	26 330	748	3 294	138 369

4. Notes relatives au hors-bilan

4.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	3	3
Devises achetées non encore reçues	5	97
Euros vendus non encore livrés	5	97
Devises vendues non encore livrées	3	3
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	10 769	5 749
<i>Devises à livrer</i>	10 918	5 888
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	25 721	30 411
<i>Euros à livrer</i>	27 147	31 730
Report/Déport non couru		
À recevoir	116	69
À payer	75	5

4.2 - Instruments financiers à terme

4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme

	31/12/2016						31/12/2015					
	Transaction			Trésorerie/Couverture			Transaction			Trésorerie/Couverture		
	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
Opérations fermes												
Marchés organisés												
Instruments de taux d'intérêt												
Instruments de cours de change												
Instruments autres que de taux et de change												
Marchés de gré à gré	20 260	20 260	26 881	26 881	20 585	20 585	26 881	26 881	20 585	20 585	25 084	25 084
Instruments de taux d'intérêt	20 260	20 260	26 881	26 881	20 585	20 585	26 881	26 881	20 585	20 585	25 084	25 084
<i>Valeur de marché</i>	1	4	1 682	2 041	7	7	2 041	2 041	7	7	2 029	2 194
Instruments de cours de change												
Instruments autres que de taux et de change												
Opérations conditionnelles												
Marchés organisés												
Instruments de taux d'intérêt												
Instruments de cours de change												
Instruments autres que de taux et de change												
Marchés de gré à gré	270	330			270	270			270	270		
Instruments de taux d'intérêt												
Instruments de cours de change												
Instruments autres que de taux et de change (1)	270	330			270	270			270	270		

(1) L'engagement de 330 M€ au 31 décembre 2016 concerne l'accord sur l'actionnariat de Transdev signé entre la Caisse des Dépôts et Veolia (cf. faits marquants).

4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle

	31/12/2016					31/12/2015				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
(en millions d'euros)										
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	14 901	19 387	7 301	5 552	47 141	20 679	11 074	9 099	4 817	45 669
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	14 901	19 387	7 301	5 552	47 141	20 679	11 074	9 099	4 817	45 669
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change	270				270	270				270
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change	330				330					

4.2.3 - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31/12/2016					31/12/2015				
	EUR	USD	GBP	Autres	Total	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	45 311	341	584	905	47 141	44 048		681	940	45 669
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	45 311	341	584	905	47 141	44 048		681	940	45 669
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Achat/Emp Op condi Autres instruments	270				270	270				270
Vente/Pret Op condi Autres instruments	330				330					

4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
France	7 129	8 719
Europe (1)	39 931	36 874
Autres	81	76
Total	47 141	45 669

(1) Dont Royaume-Uni pour 38,8 Md€ (35,7 Md€ au 31 décembre 2015)

4.3 - Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés

(en millions d'euros)	31/12/2016				31/12/2015			
	France	Europe	Autres	Toutes zones	France	Europe	Autres	Toutes zones
Engagements donnés sains	37 667		15	37 682	34 102	3 467	3	37 572
Engagements donnés douteux	70			70	58			58
Total des engagements donnés	37 737		15	37 752	34 160	3 467	3	37 630

5. Notes relatives au résultat

5.1 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur banques centrales		
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	1	1
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		
Produits sur report/Déport	203	122
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	(2)	53
Autres intérêts et produits assimilés	3	5
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	205	181
Intérêts sur banques centrales	(3)	
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	31	(1)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	10	2
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(1)	
Charges sur report/Déport	(23)	(3)
Autres intérêts et charges assimilées	(5)	(2)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	9	(4)

5.2 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	5	7
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension	90	130
Autres intérêts et produits assimilés	8	10
Produit sur report/Déport	36	19
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	139	166
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(267)	(312)
Intérêts sur consignations	(45)	(55)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(4)	(9)
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	(2)
Autres charges sur engagements		
Charges sur report/Déport	(2)	
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(319)	(378)

5.3 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Effets publics	39	47
Obligations	44	42
Autres titres à revenu fixe	167	230
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	250	319
Effets publics	552	581
Obligations	12	14
Autres titres à revenu fixe	95	107
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	659	702
Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	909	1 021
Euro commercial papers	(127)	(85)
Certificats de dépôts	(3)	(5)
Bons à moyen terme négociables	(9)	(9)
Euro medium term notes	(384)	(401)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe	(523)	(500)

5.4 - Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Micro-couverture	535	490
Swaps de taux	270	258
Swaps financiers	164	123
Swaps complexes	101	109
Sur titres	1	
Autres intérêts et produits assimilés	536	490
Micro-couverture	(268)	(284)
Swaps de taux	(210)	(238)
Swaps financiers	(37)	(32)
Swaps complexes	(21)	(14)
Sur titres		
Autres intérêts et charges assimilées	(268)	(284)

5.5 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actions	66	58
OPCVM	71	16
Autres titres à revenu variable	17	15
Revenus des titres de placement	154	89
Actions	445	403
OPCVM	25	33
Autres titres à revenu variable	3	5
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	473	441
Revenus des titres de participation	602	770
Revenus des titres à revenu variable	1 229	1 300

5.6 - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	4		4	
Opérations sur titres		(11)		(12)
Prestations de services et divers	6	(23)	12	(20)
Prestations sur instruments financiers à terme				
Commissions	10	(34)	16	(32)
Total net		(24)		(16)

5.7 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Résultats sur opérations sur titres de transaction		
Résultats sur opérations de change	(17)	29
Résultats sur opérations sur instruments financiers	1	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(16)	29

5.8 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Résultat de cession des titres de placement	147	3
- effets publics et valeurs assimilées	(8)	4
- obligations	2	
- autres titres à revenu fixe	2	
- actions	155	(28)
- OPCVM et autres titres à revenu variable	(4)	27
Autres produits et charges sur titres de placement	(2)	(1)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement	97	(133)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	242	(131)
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	106	171
- obligations convertibles		9
- actions	(5)	106
- OPCVM et autres titres à revenu variable	111	56
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(3)	(1)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	121	118
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	224	288
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	466	157

5.9 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations de placement	18			(1)
Dotations/Reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	93	(58)	33	(50)
Revenus et charges sur immeubles de placement	148	(29)	183	(31)
Produits et charges sur immobilisations de placement	259	(87)	216	(82)
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	14		8	
Rémunérations versées aux préposés		(86)		(70)
Autres produits et charges divers d'exploitation (1)	55	(404)	25	(175)
Autres produits et charges d'exploitation	69	(490)	33	(245)
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	328	(577)	249	(327)
Total net	(249)		(78)	

(1) dont 211 M€ au 31 décembre 2016 de dotations aux provisions sur bonifications des prêts à taux zéro du fonds d'épargne (cf. faits marquants)

5.10 - Produits et charges générales d'exploitation

5.10.1 - Produits et charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements	(370)	(362)
Autres charges sociales	(208)	(202)
Intéressement	(26)	(24)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(58)	(57)
Dotations/Reprises aux provisions	(10)	(22)
Frais de personnel	(672)	(667)
Impôts et taxes	(14)	(15)
Loyers, charges locatives	(10)	(8)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Études et recherches	(151)	(155)
Services extérieurs - divers	(62)	(63)
Autres charges	(24)	(21)
Autres frais administratifs	(262)	(263)
Refacturation	499	508
Refacturation	499	508
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	7
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	7
Charges générales d'exploitation	(434)	(415)

5.10.2 - Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31/12/2016	31/12/2015
Effectif moyen cadres Droit public	1 056	968
Effectif moyen cadres Droit privé	1 996	1 930
Effectif moyen cadres Statutaires des mines	35	35
Effectif moyen: cadres	3 087	2 933
Effectif moyen non cadres Droit public	2 799	2 910
Effectif moyen non cadres Droit privé	277	281
Effectif moyen non cadres Statutaires des mines	97	111
Effectif moyen: non cadres	3 173	3 302
Total effectif moyen	6 260	6 235
Effectif de clôture cadres Droit public	1 086	1 010
Effectif de clôture cadres Droit privé	2 004	1 973
Effectif de clôture cadres Statutaires des mines	35	35
Effectif de clôture: cadres	3 125	3 018
Effectif de clôture non cadres Droit public	2 785	2 872
Effectif de clôture non cadres Droit privé	298	287
Effectif de clôture non cadres Statutaires des mines	94	105
Effectif de clôture: non cadres	3 177	3 264
Total effectif de clôture	6 302	6 282

5.11 - Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dotations nettes sur immobilisations incorporelles	(91)	(86)
Concessions et logiciels	(91)	(86)
Dotations nettes sur immobilisations corporelles	(21)	(21)
Immeubles et agencements	(19)	(19)
Mobiliers, matériels et outillages	(2)	(2)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	(112)	(107)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(112)	(107)

5.12 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dépréciation des créances	(2)	(4)
Risques de contrepartie	(1)	
Risques sur engagements de signature		
Dotations pour dépréciations et provisions	(3)	(4)
Dépréciation des créances	5	3
Risques de contrepartie		
Autres risques		
Reprises de dépréciations et provisions	5	3
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(1)	(1)
Pertes et récupérations	(1)	(1)
Coût du risque	1	(2)

5.13 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Gains/Pertes sur avances et cessions de participations et autres titres détenus à long terme	(303)	15
Dotations/Reprises des dépréciations des avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	360	(81)
Gains ou pertes sur avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	57	(66)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	57	(66)

5.14 - Charge d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(383)	(348)
Dotations/Reprises nettes aux provisions pour impôts		(6)
Charge d'impôt	(383)	(354)

6. Notes spécifiques

6.1 - Programme d'Investissement d'Avenir

(en millions d'euros)	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
France Brevets	135	50	135	50
Développement technologie	788	694	788	694
Économie sociale et solidaire	75	82	75	82
Formation en alternance - Hébergement	109	159	109	159
Formation en alternance - Appareil de modernisation	124	159	124	159
Fonds national d'amorçage	375	446	375	446
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	21	33	21	33
Fonds Écotecnologies	132	143	132	143
Sociétés d'accélération des transferts de technologie	393	323	393	323
Fonds pour la société numérique - Infrastructures	862	976	862	976
Fonds pour la société numérique -Services	651	533	651	533
Ville de demain	496	575	496	575
Nano 2017	77	176	77	176
Fonds national d'innovation - Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	11	19	11	19
Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	20	40	20	40
Fonds souverain de la propriété intellectuelle		100		100
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	40	74	40	74
French Tech Accélération	200	200	200	200
French Tech Attractivité	10	11	10	11
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	110	126	110	126
fonds Accélération Biotech Santé	340	340	340	340
Fonds de fonds de retournement	75	75	75	75
Innovation numérique pour l'excellence éducative	81	168	81	168
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	43	40	43	40
Fonds de fonds quartiers prioritaires	50		50	
Comptes de régularisation	5 218	5 542	5 218	5 542

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de huit conventions et douze actions du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt

Ainsi, l'État a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 milliards d'euros au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 milliards d'euros ont été versés sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor.

Dans le cadre du deuxième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 2), la Caisse des Dépôts a été mobilisée sur sept nouvelles conventions et huit actions en 2014 pour une enveloppe de 936 millions d'euros, sur quatre nouvelles conventions et quatre actions en 2015 pour un montant de 623 millions d'euros et sur une nouvelle convention et une nouvelle action en 2016 pour un montant de 50 millions d'euros

Au 31 Décembre 2016, cette enveloppe, après versements et imputation des coûts de gestion, se répartit comme détaillé dans le tableau ci-dessus.

6.2 - Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur

(en millions d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Total de l'exposition	26 515	(5)	26 510	24 134
Afrique du Sud	102		102	83
Allemagne	885		885	1 026
Autriche	452		452	579
BEI (Supranational)	50		50	
Belgique	77		77	137
Brésil	150		150	140
Bulgarie	73		73	75
Chili	182	(1)	181	134
Colombie	76		76	
Croatie	38		38	31
Espagne	898		898	921
Finlande	216		216	217
France	17 258		17 258	16 590
Grèce				
Irlande	345		345	561
Israël	61		61	32
Italie	118		118	118
Japon	4 579		4 579	2 682
Lituanie	46		46	
Mexique	172	(3)	169	146
Pays-Bas	23		23	109
Pologne	218		218	193
Pérou	99	(1)	98	
Qatar	34		34	87
Roumanie	149		149	125
République de Corée (Corée du Sud)	88		88	89
République tchèque	5		5	5
Slovénie	67		67	
Venezuela	54		54	54

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA SECTION GENERALE**

Exercice clos le 31 décembre 2016

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA SECTION GENERALE**

Exercice clos le 31 décembre 2016

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

56, rue de Lille
75007 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations
Exercice clos le 31 décembre 2016 - Page 2***

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Evaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille

L'évaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative dans une activité bancaire ou financière. Les titres de participation et titres de l'activité de portefeuille sont évalués par la Section Générale à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (paragraphes III et XIV de la note « 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation », notes 3.3, 3.4, 5.8 et 5.13 de l'annexe). Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

Prêts à taux zéro du fonds d'épargne

Comme indiqué dans le paragraphe III de la note « 1. Environnement économique, événements marquants de la période et postérieurs à la clôture » et dans la note 3.11 de l'annexe, la Section Générale a financé et bonifié des prêts mis en place par le fonds d'épargne. Nous avons examiné le traitement comptable retenu dans les comptes et revu les modalités de détermination de la charge afférente à ces opérations dans les comptes 2016.

Provisionnement des engagements sociaux

Comme indiqué dans le paragraphe X de la note « 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation » et dans la note 3.11 de l'annexe, la Section Générale constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 28 mars 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

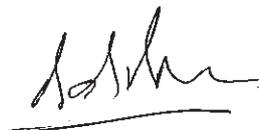
Mazars



Patrice Morot



Cyrille Dietz



Charles de Boisriou



Gilles Rainaut